

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 07 janvier 2025

VOTE	Pour :14	Contre :0	Abstention :0
-------------	----------	-----------	---------------

Objet de la délibération : **CREATION DE TROIS POTEAUX INCENDIE-DEMANDE DE DETR**

REUNION DU 14 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr Didier LERALLU, Maire.

Etaient présents : Mme RIFLET Virginie, M. LOUVEL Michel, Mme GUÉRIN Béatrice, M. MARGERIE Jean-Claude, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, MMES LEVERRIER Sylvie, FOURNERIE Pascale, MM. DESVAGES Pascal, DELAUNAY Emmanuel, MMES ÉLIE Stéphanie, GUÉRIN Virginie.

Etaient absents : M. PHILIPPE Vincent avait donné procuration à M. LERALLU Didier.
M. DESAUNAY Pascal.

Secrétaire : Mme FOURNERIE Pascale

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'équiper certains lieux-dits de poteaux Incendie. La création de 3 poteaux pourrait être envisageable aux lieux-dits suivants : « Le Four à Chaux », « La Mancellière », « L'Huisserie ».

VEOLIA Eau nous a donc transmis les trois devis correspondants :

- « Le Four à Chaux » : 4 111.86€ HT soit 4 934.23€ TTC
- « L'Huisserie » : 3 900.67€ HT soit 4 680.80€ TTC
- « La Mancellière » : 4 769.34€ HT soit 5 723.21€ TTC

Le montant du projet est estimé à 12 781.87€ HT soit 15 338.24€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ donne son accord pour effectuer ces travaux ,
- ✓ détermine le plan de financement (montant total : 12 781.87 € HT) ainsi :
 - DETR : 5 751.84 € (45% du montant HT des travaux)
 - Fonds propres (autofinancement) : 7 030.03€
- ✓ autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer tous les documents à intervenir à cet effet,
- ✓ précise que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025,
- ✓ sollicite auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Accusé de réception en préfecture
061-216103697-20250114-2025-001-DE
Date de télétransmission : 15/01/2025
Date de réception préfecture : 15/01/2025

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
LERALLU Didier

Publiée le : **15 janvier 2025**

Transmise au Représentant de l'Etat le : **15 janvier 2025**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 07 janvier 2025

VOTE	Pour :14	Contre :0	Abstention :0
-------------	----------	-----------	---------------

objet de la délibération : **RENOVATION DE L'APPARTEMENT COMMUNAL
SIS 4 IMPASSE DU VERGER-CHOIX DES ENTREPRISES**

REUNION DU 14 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr Didier LERALLU, Maire.

Etaient présents : Mme RIFLET Virginie, M. LOUVEL Michel, Mme GUÉRIN Béatrice, M. MARGERIE Jean-Claude, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, MMES LEVERRIER Sylvie, FOURNERIE Pascale, MM. DESVAGES Pascal, DELAUNAY Emmanuel, MMES ÉLIE Stéphanie, GUÉRIN Virginie.

Etaient absents : M. PHILIPPE Vincent avait donné procuration à M. LERALLU Didier.
M. DESAUNAY Pascal.

Secrétaire : Mme FOURNERIE Pascale

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'appartement communal situé au 4 impasse du Verger est libre. Il précise également que des travaux importants de rénovation sont à prévoir.

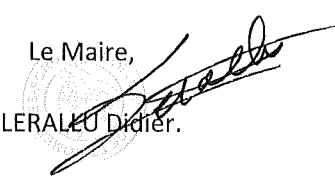
Plusieurs entreprises ont été sollicitées. Il convient de retenir les offres les plus avantageuses économiquement.

Après avoir pris connaissance des différents devis reçus, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir les offres suivantes :
 - ✓ Electricité : EJS (Domfront en Poiraise) :8 725€ HT soit 9 597.50€ TTC
 - ✓ Peintures : Colin Peinture (Briouze) :14 189.40€ soit 15 608.34€ TTC
 - ✓ Menuiseries / Isolation: Menuiserie GUERIN (St Bômer Les Forges): 4 511.70€ HT soit 4 902.81€ TTC
 - ✓ Plomberie :GERAULT Rudy (Lonlay l'Abbaye) : 7 094.59€ HT soit 7 804.05€ TTC
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif.
- autorise M. le Maire ou ses adjoints, à signer toutes les pièces relatives à la réalisation des travaux (paiement, avenant, décision de poursuivre les travaux) et à leur financement.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception en préfecture
061-216103697-20250114-2025-002-DE
Date de télétransmission : 15/01/2025
Date de réception préfecture : 15/01/2025

Le Maire,

LERALLU Didier.

Publiée le : **15 janvier 2025**

Transmise au Représentant de l'Etat le : **15 janvier 2025**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 07 janvier 2025

VOTE	Pour :14	Contre :0	Abstention :0
-------------	----------	-----------	---------------

objet de la délibération : **RENOVATION DE L'APPARTEMENT COMMUNAL
SIS 5 IMPASSE DU VERGER (1^{er} ETAGE)-CHOIX DES ENTREPRISES**

REUNION DU 14 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr Didier LERALLU, Maire.

Etaient présents : Mme RIFLET Virginie, M. LOUVEL Michel, Mme GUÉRIN Béatrice, M. MARGERIE Jean-Claude, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, MMES LEVERRIER Sylvie, FOURNERIE Pascale, MM. DESVAGES Pascal, DELAUNAY Emmanuel, MMES ÉLIE Stéphanie, GUÉRIN Virginie.

Etaient absents : M. PHILIPPE Vincent avait donné procuration à M. LERALLU Didier.
M. DESAUNAY Pascal.

Secrétaire : Mme FOURNERIE Pascale

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'appartement communal situé au 1^{er} étage 5, impasse du Verger est libre. Il précise également que des travaux importants de rénovation sont à prévoir.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées. Il convient de retenir les offres les plus avantageuses économiquement.

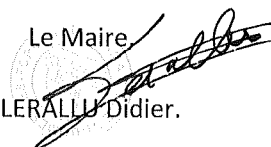
Après avoir pris connaissance des différents devis reçus, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir les offres suivantes :
 - ✓ Electricité : EJS (Domfront en Poiraise) :7 417€ HT soit 8 158.70€ TTC
 - ✓ Peinture : Colin Peinture (Briouze) :7 357.62€ HT soit 8 093.38€ TTC
 - ✓ Menuiserie : Menuiserie GUERIN (St Bômer Les Forges): 12 417.59€ HT soit 13 454€ TTC
 - ✓ Plomberie : GERAULT Rudy (Lonlay l'Abbaye) :6 749.17€ HT soit 7 424.09€ TTC
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif.
- autorise M. le Maire ou ses adjoints, à signer toutes les pièces relatives à la réalisation des travaux (paiement, avenant, décision de poursuivre les travaux) et à leur financement.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception en préfecture
061-216103697-20250114-2025-003-DE
Date de télétransmission : 15/01/2025
Date de réception préfecture : 15/01/2025

Le Maire

LERALLU Didier.

Publiée le : **15 janvier 2025**

Transmise au Représentant de l'Etat le : **15 janvier 2025**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 Date de la convocation : 07 janvier 2025
en exercice : 15
qui ont pris part à la délibération : 14

VOTE	Pour :14	Contre :0	Abstention :0
-------------	----------	-----------	---------------

objet de la délibération : **RENOUVELLEMENT DES LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE BOURG**

REUNION DU 14 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr Didier LERALLU, Maire.

Etaient présents : Mme RIFLET Virginie, M. LOUVEL Michel, Mme GUÉRIN Béatrice, M. MARGERIE Jean-Claude, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, MMES LEVERRIER Sylvie, FOURNERIE Pascale, MM. DESVAGES Pascal, DELAUNAY Emmanuel, MMES ÉLIE Stéphanie, GUÉRIN Virginie.

Etaient absents : M. PHILIPPE Vincent avait donné procuration à M. LERALLU Didier.
M. DESAUNAY Pascal.

Secrétaire : Mme FOURNERIE Pascale

Monsieur le Maire rappelle que par délibération antérieure, le conseil municipal a délégué au Territoire d'Energie Orne ses compétences en matière d'investissement d'éclairage public et de génie civil pour les travaux de télécommunication et d'éclairage public par le biais d'une convention cadre.

Il est également indiqué que le Territoire d'Energie Orne a été missionné pour le projet de renouvellement de 11 luminaires dans le bourg.

Le montant des travaux est estimé comme suit :

	Montant prévisionnel à budgétiser (Travaux + Maîtrise d'œuvre)	Aide du Te61 récupérée par la collectivité sur les travaux (hors maîtrise d'œuvre)	Total reste à charge collectivité
Eclairage Public (avec TVA)	9 874.23€	3 159.75€ 40% DU HT	6 714.49€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- ✎ d'approuver ce projet pour un montant de travaux de 7 899.38€ HT soit 9 479.26€ TTC et 394.97€ de maîtrise d'œuvre,
- ✎ d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération dont la convention individuelle de transfert de compétence pour les travaux de renouvellement d'éclairage public à intervenir avec le Territoire Energie Orne.

Accusé de réception en préfecture
061-216103697-20250114-2025-004-DE
Date de télétransmission : 15/01/2025
Date de réception préfecture : 15/01/2025

Publiée le : 15 janvier 2025

Transmise au Représentant de l'Etat le : 15 janvier 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

LERALLU Didier